N° 51 Février 2017

Commission nationale de Protection de la Montagne



2013-2016: UNE OLYMPIADE EN DEMI-TEINTE POUR LA CNPM

La lettre du milieu montagnard d'Octobre 2012 répondait à la question « A quoi sert la CNPM? » et son président Jean-Pierre Buraud y décrivait la place structurelle occupée par la CNPM au sein de la Fédération et ses terrains privilégiés d'action. Son contenu est toujours d'actualité. La lettre n°51 se propose de faire un bilan de l'activité de la commission durant l'olympiade qui vient de s'écouler, dans le contexte qui a été le sien, avec ses faiblesses mais aussi des motifs de satisfaction...

Le contexte

Le démarrage fut un peu difficile, sans doute du fait du renouvellement des équipes où il fallait que chacun(e) trouve ses marques; la perte par la Fédération de son agrément au titre de l'environnement n'a pas non plus favorisé le moral des troupes, sachant que la commission s'était fortement engagée dans ce dossier.

Au fil des mois, le contexte a évolué. Quelques étapes importantes:

- la commission s'est structurée en groupes de travail, ce qui a permis à chacun de s'investir dans la concrétisation de projets précis;
- la CNPM s'est aussi largement investie dans la préparation et l'organisation de l'action phare de la Fédération en matière de protection du milieu, le séminaire du 15 novembre 2014 sur "le milieu montagnard dans la politique de la FFCAM: défis et perspectives d'avenir";
- l'approbation corrélative en comité directeur fédéral d'un « plan d'action 2015-2020 en faveur du milieu montagnard » à la mise en œuvre duquel la commission est associée;
- la réforme des statuts fédéraux votée en janvier 2016, confirmant le rôle de la FFCAM en matière de protection de la montagne, a légitimé l'existence même de la commission.

Les faiblesses

des faiblesses statutaires

 le rôle consultatif de la commission: ce rôle, légitime puisque statutaire, ne serait pleinement assuré que si la commission était effectivement saisie par le comité directeur ou le bureau des questions relatives à l'environnement (par exemple en matière de refuges ou d'aménagements en montagne). Cela n'a pas été le cas pendant cette olympiade bien que la lettre de mission 2013-2016 adressée à la CNPM précise qu' « à la demande du comité directeur, elle travaille sur tous les dossiers techniques concernant l'aménagement du territoire et la protection de la montagne » et « émet un avis sur les questions qui lui sont soumises par le président fédéral ou le comité directeur ». La commission s'était émue de cette situation dès 2014 mais n'a pas été entendue: elle a été trop souvent informée des dossiers par des sources extérieures à la fédération.

des faiblesses fonctionnelles

- un cloisonnement horizontal entre les commissions alors que la protection du milieu devrait être une préoccupation transversale;
- un cloisonnement vertical par rapport aux clubs alors que les actions de protection du milieu montagnard sont souvent locales;
- un déficit de coordination entre fédération, comités et clubs sur les prises de position exprimées en matière d'aménagement;
- des relations parfois difficiles avec le service fédéral de la communication, absorbé par d'autres activités;

AU SOMMAIRE

DOSSIER

Une olympiade en demi-teinte pour la CNPM

BREVES

Aménagement

- Ski-Line Tignes
- Chamrousse
- Roc d'Enfer

Protection

- Bouquetins du Bargy
- Tétras-lyre en Chartreuse

Juridique

La loi Montagne—suite

Culture—Patrimoine...

- Tourisme de montagne
- Montagne debout
- Le Mont Blanc au Patrimoine mondial





• un déficit de compétences ou de moyens: très tôt est apparue l'idée que la protection de la montagne ne pouvait être le fait de la seule commission, mais nécessitait la mise en place d'un véritable réseau national, non seulement institutionnel, mais aussi rassemblant les bénévoles engagés auprès des clubs et des comités territoriaux. Créer un réseau est une chose, l'animer en est une autre.... Le travail est toujours en cours aujourd'hui.

Des motifs de satisfaction

- la mise en place d'un véritable réseau d'échanges entre représentants FFCAM dans les parcs nationaux qui s'est révélée d'une grande efficacité;
- la prise en compte par la fédération de certaines propositions qui lui ont été soumises par la CNPM: défense des bouquetins du Bargy, affaire des boues rouges dans le Parc national des Calanques, statut du loup notamment dans les parcs nationaux, certains aménagements en stations de montagne ...;
- l'aboutissement de la rédaction du décret d'application concernant l'usage des motoneiges au profit des restaurants d'altitude: la CNPM a tenu une place importante au sein du collectif la CALME pour maintenir dans les limites de l'acceptable la dérogation prévue par la loi à l'interdiction de l'usage des motoneiges;
- un début de décloisonnement entre la CNPM et les commissions d'activité (recommandations « vélo de montagne » en collaboration avec la commission du même nom, participation de certaines des commissions d'activité au dossier de la LMM concernant les impacts de nos activités);
- l'amélioration de la diffusion du message et donc de l'action de sensibilisation au milieu montagnard:
 - campagne thématique autour de la faune hivernale.
 - multiplication des dépliants de recommandations pratiques (les recommandations canyon sont en cours...),
 - élargissement du circuit de diffusion de la LMM aux bénévoles des clubs ; ouverture des colonnes de la LMM à des questions majeures telles que le changement climatique en montagne avec la participation de scientifiques issus du comité scientifique de la Fédération, ou à des débats par échange de

- points de vue sur des thèmes discutés (exemple de la via ferrata).
- refonte du memento UFCA dans sa dimension protection de l'environnement montagnard, à la rédaction duquel la CNPM a été largement associée,
- la place laissée aux initiatives locales: l'organisation de l'opération « Que la Montagne est belle » est dorénavant confiée aux clubs ou comités désormais maîtres du thème et de la date des manifestations qu'ils organisent ...

Quelles perspectives pour la prochaine olympiade?

Dans sa réunion du 3 Octobre dernier, la CNPM exprimait un certain nombre de souhaits qui seront adressés au comité directeur issu de l'Assemblée générale des 28 et 29 ianvier 2017 :

- Mission de la CNPM: la CNPM souhaite être sollicitée pour avis par le comité directeur ou le bureau sur toute question ou décision mettant en jeu la protection du milieu montagnard, en interne (sensibilisation au milieu) comme en externe (dossiers d'aménagement de la montagne);
- Organisation de la CNPM: la CNPM souhaite développer une relation continue avec les différentes commissions (activités et refuges). Chacun de ses membres pourrait avoir des liens privilégiés avec l'une ou l'autre des commissions et être informé des questions environnementales dont serait saisie la CNPM. La CNPM propose qu'à chaque fois qu'un projet de construction ou de rénovation d'un refuge est envisagé, le DRMM régional local soit membre de la commission nationale pour les refuges et consulté pour avis.

Quelques semaines plus tard, une lettre ouverte interpellait les candidats à l'élection du nouveau comité directeur sur les questions suivantes :

- Prise en compte de la Charte Montagne pour définir la politique de la FFCAM;
- Création de stations en site vierge et liaisons interstations ;
- Démolition d'équipement obsolètes et réhabilitation des sites concernés;
- Loisirs aériens motorisés, en particulier reprises de skieurs par hélicoptère ;





- Loisirs motorisés dans les espaces naturels (quads, motoneiges, etc);
- Les refuges FFCAM, lieux privilégiés de sensibilisation au milieu montagnard.

Nul doute que la future CNPM restera très attentive à la prise en compte par la nouvelle équipe de ces données essentielles à la conservation d'une montagne préservée.

Anne-Marie Juliet, présidente de la CNPM

Nous espérons que le projet fédéral, adopté lors de l'AG de Lyon et présenté en sept thématiques transversales ainsi que les évolutions proposées pour une gouvernance plus souple permettront de répondre aux attentes légitimement exprimées.

Marie-Laure Tanon, VP Milieu montagnard

BREVES

SKI-LINE TIGNES—N'IMPORTE QUOI!

A Tignes, on fait du ski toute l'année! C'est le slogan de la station. En effet, sur le glacier de la Grande Motte, on peut même skier en été. Mais le climat change, le glacier fond et la surface skiable diminue.

Qu'à cela ne tienne, on a trouvé une parade : un projet de « ski-line » ! Il s'agit d'un bâtiment fermé et réfrigéré comprenant une piste de 456 m de long, 50 m de large et 140 m de dénivelée. Coût de l'opération 65 M€, consommation électrique annuelle 5.181 kWh. Cerise sur le gâteau: un bassin de surf avec de l'eau à 25° pour ceux qui trouvent la neige un peu froide et préfèrent le maillot de bain à la combinaison de ski!

Ce genre d'installation, appelé « ski-dôme » existe déjà loin des montagnes, comme par exemple à Dubaï ou à Hambourg. En pleine montagne, à 2000 m d'altitude, cela semble quelque peu surréaliste ; mais quand on lit, dans le dossier de présentation, ce qu'est le souci de « prendre en considération les nouveaux critères de choix de la clientèle » plus rien ne doit nous étonner. Jugez vous-même : « Il (le projet) apporte le niveau de service sur mesure en montagne en gommant tous les aspects rudes et rebutants que ce milieu englobe (froid, pente, difficulté, etc.). Il permet de vivre une expérience de pleine nature (sic!) dans un cocon de confort et de services intégrés. ».

Vous avez bien lu : la montagne, c'est pentu, il peut y faire froid (surtout en hiver) et c'est difficile !

Cela amène à se poser des questions : la montagne doitelle avoir honte de ses spécificités ? Plus généralement, quel type d'approche l'homme doit-il avoir de la nature en montagne ? Adapter le milieu ou s'adapter au milieu ?



A cette question, deux réponses sont possibles. D'abord celle que semblent avoir choisie certains « décideurs » en matière de tourisme : l'homme doit adapter la montagne, la modeler à sa convenance afin de la rendre accessible sans effort et sans danger, en un mot l'aménager, la sécuriser, l'aseptiser, quitte à la dénaturer.

L'autre réponse considère l'homme comme un invité dans la nature. Celui-ci sait que la montagne est un milieu à la fois merveilleux et hostile qu'il doit aborder avec humilité et respect en s'adaptant par un apprentissage et un équipement spécifiques.

Surmonter ces difficultés « apporte en récompense des satisfactions d'ordre esthétique et moral, parfois spirituel, au premier rang desquelles se placent le goût pour l'effort, la jouissance de l'espace et du silence dans un cadre le plus souvent exceptionnel ». (Charte Montagne de la FFCAM).

Jean-Pierre Buraud

MONTAGNE DEBOUT



A tous ceux qui aiment la montagne, à ceux qui en vivent, ceux qui viennent s'y ressourcer, ceux qui viennent y chercher l'aventure et le dépassement de soi..., quelle montagne voulez-vous pour demain???? Si vous vous sentez concernés, répondez à la consultation « Montagne Debout ». Vous vous y retrouverez nécessairement quelque part....

http://www.montagnedebout.org/ https://www.facebook.com/montagnedebout/



CHAMROUSSE ABANDONNE SES PROJETS D'EXTENSION DU DO-MAINE SKIABLE!



© Alain Petit

On se rappelle les déclarations récurrentes des élus de Chamrousse quant à leur volonté d'équiper le secteur des Vans et la mobilisation que cela avait créé.

Nous avons appris l'abandon de ce projet le 25 novembre dernier, à l'occasion du passage en Commission UTN de Massif du projet de restructuration du Recoin, l'un des trois pôles de la station de Chamrousse. La question « Chamrousse veut elle toujours agrandir son domaine skiable ? Ce projet d'urbanisme servira-t-il à justifier un tel agrandissement ? » a été posée aux représentants de la commune. Elle a reçu une réponse très claire : « Chamrousse a un domaine skiable sous exploité par rapport à la clientèle. [...] il n'est pas question d'étendre le domaine skiable. »

Une très bonne nouvelle pour tous les amoureux du vallon des Vans et du massif de Belledonne!

Vincent Neirinck

APRÈS LE ♥ DES VANS, LE NON DU ROC D'ENFER

Les municipalités des Gets et de Saint Jean d'Aulps-la Grande Terche se lancent dans un projet consistant à relier leurs deux stations, via l'équipement du Col Ratti et de la Combe de Graydon. Tous les éléments déclencheurs d'un mouvement de protestation des défenseurs d'une montagne non aménagée sont réunis: atteintes au paysage, existence d'une zone protégée (Natura 2000, réserve de faune sauvage), enneigement tout relatif du fait de l'altitude et de l'orientation des équipements projetés sans compter avec les effets du changement climatique, un territoire déjà largement dédié au ski de piste, une vision à court terme de l'économie montagnarde.... Le tout dans l'objectif toujours poursuivi de l'extension des domaines skiables.

Du coup, la manifestation organisée le 21 janvier dernier par le Collectif gêtois, l'association locale, a rassemblé le nombre record de 650 personnes qui ont dit leur attachement à ces espaces naturels de Haute-Savoie en dessinant un gigantesque NON humain au pied du Roc d'Enfer! Après le cœur des Vans, un soutien fort pour tous ceux qui s'engagent pour la protection du milieu naturel.

Anne Marie Juliet

BOUQUETINS DU BARGY

Adressée au Préfet de Haute-Savoie, une lettre interministérielle du 12 mai 2016, signée des ministres de l'Environnement et de l'Agriculture et du secrétariat d'Etat chargé de la Biodiversité, est actuellement le seul document applicable à ce jour : elle interdit l'abattage des animaux non testés séropositifs à la brucellose ou ne présentant pas de signe clinique de la maladie et préconise la vaccination des animaux sains.

Les associations ont cependant émis la crainte de voir se poursuivre la campagne d'abattage massif. Des signes encourageants pourtant: l'ANSES¹ et l'ONCFS² ont mis en place un protocole de test d'innocuité vaccinale dont l'expérimentation a été actée par les signataires de la lettre du 12 mai³. Ce test devrait commencer sous peu sur des animaux issus de captivité et regroupés dans la réserve zoologique de la Haute-Touche, dans l'Indre.

Avec l'arrivée du printemps, nous devrons être attentifs à ce que les directives interministérielles soient appliquées et que les 300 bouquetins restants ne soient pas à nouveau victimes de tirs.

Odile Lerme

- [1] Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,
- [2] Office national de la chasse et de la faune sauvage
- [3] Courrier du 26 septembre 2016 portant sur la réalisation expérimentale de l'innocuité du vaccin xxxx et de la réponse immunitaire chez le bouquetin des Alpes.



© Odile Lerme



LE TÉTRAS-LYRE PROTÉGÉ EN CHARTREUSE

Suite à la constitution par le Parc naturel de Chartreuse, d'un groupe de travail autour de la préservation du Tétras -Lyre, une journée a été organisée samedi 28 janvier au pied du Charmant Som dans le secteur du Fournel, pour définir des zones de quiétude hivernale propres à cette espèce.

Deux types d'actions ont été menés: détermination et matérialisation des emplacements des zones d'hivernage des Tétraslyres; choix sur les éléments de communication: panneaux explicatifs en début de zone, fanion sur les "ficelles" délimitant des zones, utilisation de ces outils sur des panneaux



mis au départ de randonnées dans les villages de Chartreuse, près des remontées mécaniques ...

Ont participé à cette journée l'Office National des Forêts, la FRAPNA (Commission montagne), la LPO, la FFCAM (CD 38, CAF Grenoble-Oisans) et des accompagnateurs en montagne.

Une prochaine action se déroulera sur le terrain pour mettre en place le dispositif prévu (15/02/2017).

Odile Lerme

LA (LOI) MONTAGNE ACCOUCHE D'UNE SOURIS ...

<u>La loi n° 2016-1888</u> du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne a été publiée au JO du 29 décembre : un peu de modernisation, plus de développement, très peu de protection....

Elle a été adoptée à la quasi unanimité à l'Assemblée nationale, mais le Sénat s'est partagé : le consensus droite-gauche recherché a buté sur la question des « zones blanches numériques » et sur la réforme des UTN¹.

La méthode d'élaboration a déjà été critiquée dans les précédentes LMM : le manque de concertation et la précipitation expliquent en grande partie la faible qualité du texte.

Environnement et urbanisme: désavouant l'intitulé de la loi, le volet Environnement est des plus maigres dans les 5 derniers articles sur les 95 que comporte le texte. Et les règles d'urbanisme propres à la montagne constituent la principale régression à travers la réforme des UTN (article 71).

A côté de quelques améliorations ponctuelles (chalets d'alpage, terres agricoles), la seule avancée significative concerne l'obligation de démantèlement des remontées mécaniques obsolètes. Le projet de zones de tranquillité a disparu du texte voté. On éprouve surtout un sentiment de soulagement au regard des risques élevés de démantèlement de la protection que l'on craignait au début du processus parlementaire.

Les demandes associatives sur les loisirs motorisés (restriction des survols de loisirs, interdiction de l'hélis-ki par reprise de passagers en montagne) n'ont jamais été sérieusement considérées.

La procédure des UTN est désormais entièrement liée aux documents de planification : le SCoT pour les UTN « structurantes » et le PLU pour les UTN « locales ». Une autorisation au cas par cas par l'Etat est toutefois maintenue jusqu'à fin 2018 pour les communes sans SCoT encore approuvé. Le droit des UTN se rapproche fortement du droit commun de l'aménagement.

Et l'Etat se désengage sur plusieurs points, notamment parce que les collectivités pourront librement désigner dans le cadre de leurs SCoT et de leur PLU de nouvelles catégories d'UTN, qui constitueront des dérogations supplémentaires au principe d'urbanisation en continuité de l'existant.

Economie et emploi : sur ces volets beaucoup plus consensuels, la loi a fait progresser des problématiques identifiées depuis longtemps, mais modestement.

L'accès à l'économie numérique et l'équipement des « zones blanches » a occupé l'essentiel des débats. Le logement des saisonniers bénéficie aussi de mesures utiles. Mais il est attristant de trouver en 2016 la répétition d'une affirmation de 1985 restée sans suite, à savoir la nécessité d'un meilleur traitement des pluriactifs dans notre système de sécurité sociale (article 43) l

► Retrouvez <u>une analyse plus complète</u> sur notre site

Marie-Laure Tanon

[1] Unités touristiques nouvelles





QUELLES VALEURS POUR LE TOURISME DE MONTAGNE ?

L'institut de Géographie Alpine de Grenoble a organisé le 6 janvier 2017 une table ronde dont l'objectif était d' « expliciter les valeurs ancrées dans la culture montagnarde et d'explorer la façon dont celles-ci pourraient être (re)mobilisées dans un projet de réorientation et de diversification du tourisme ».

Professionnels du tourisme des massifs montagneux autour de Grenoble (guides de haute-montagne, gardiens de refuge, moniteurs de ski...), associations de protection de la montagne (CIPRA, Mountain Wilderness) ainsi que l'Observatoire des pratiques de la Montagne et de l'Alpinisme, le Parc du Vercors et la FFCAM^[1], ont ainsi fait connaître aux étudiants de l'I.G.A. présents à cette rencontre quelles étaient pour eux les valeurs essentielles de la Montagne et comment mettre ces valeurs au cœur du développement touristique.

Nous avons échangé sur le devenir du tourisme en montagne, l'adaptation nécessaire en raison du changement climatique des désirs de ceux qui viennent en montagne, les nouvelles pratiques sportives et ce que cela induit pour les professionnels.

A été également mise en lumière la nécessité d'orienter le tourisme sur les valeurs de ces territoires, souvent différentes de ce que les touristes côtoient dans leur vie quotidienne.

Valeurs choisies afin de guider la réflexion des étudiants : PARTAGE, ENGAGEMENT, AUTONOMIE, DECOUVERTE.

Odile Lerme

[1] La FFCAM était représentée par le Club Alpin Français-Grenoble-Oisans et Lucille Bobet, chargée de développement du comité départemental 38.



LE MONT BLANC AU PATRIMOINE MONDIAL : CHAMONIX RELANCE LE DOSSIER

Le 26 janvier dernier, le conseil municipal de Chamonix a approuvé à l'unanimité un vœu en faveur de <u>l'inscription</u> du massif de Mont Blanc au patrimoine naturel et culturel mondial de l'UNESCO.

Depuis 25 ans, la FFCAM soutient ce projet à travers le collectif proMont Blanc dont elle est membre. En effet le massif, s'il constitue un site classé au dessus de 2000 m sur le versant français, ne fait l'objet d'aucune protection globale, -alors qu'il comporte aussi un versant suisse et un versant italien-, ni d'un plan concerté et ambitieux pour sa gestion.



Depuis l'appel pour le Mont Blanc lancé en 2010 aux autorités publiques par la FFCAM, les clubs alpins suisse et italien, Mountain Wilderness dans les trois pays, le WWF, la CIPRA et d'autres encore, le dossier n'a guère avancé.

Le mérite du vœu de Chamonix est d'interpeller sans concession le gouvernement et les autres collectivités concernées pour sortir de l'enlisement actuel.

Un très long chemin reste à parcourir, sur les trois versants du massif, avant de déposer cette candidature. Il faut souhaiter que proMont Blanc et ses membres, dont la FFCAM, retrouvent un élan pour apporter leur pierre à l'édifice.

Marie-Laure Tanon

PUBLICATION:

Fédération française des clubs alpins et de montagne 24 avenue de Laumière 75019 Paris http://www.ffcam.fr

Directeur délégué de la publication : Marie-Laure Tanon

Ont collaboré à ce numéro : Jean Pierre Buraud, Anne-Marie Juliet, Odile Lerme, Vincent Neirinck, Marie-Laure Tanon